

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 54 (1925)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Communication de la Direction de l'Instruction publique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui en feront la demande. Les renseignements détaillés, relatifs au cours, seront communiqués ultérieurement aux participants.

Les Soleurois feront de leur mieux pour rendre le séjour dans leur ville le plus agréable possible. Les participants, et tous ceux qui s'intéressent au cours, seront les bienvenus.



## Communication de la Direction de l'Instruction publique

Nous rappelons au Corps enseignant une décision de la Conférence romande des Directeurs de l'Instruction publique en vertu de laquelle les éditeurs de *l'Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*, année 1924, offrent cet ouvrage par souscription aux instituteurs, institutrices, professeurs, membres des commissions scolaires, au prix net de 3 fr. au lieu de 6 fr., prix de librairie. La différence de prix est supportée par l'administration de l'Annuaire et par chacun des Départements de l'Instruction publique.

Les souscriptions, au prix de 3 fr., doivent parvenir à notre bureau qui les transmettra à l'éditeur pour service immédiat.

Fribourg, le 28 janvier 1925. *Le Conseiller d'Etat, Directeur,*  
GEORGES PYTHON.



## Avis aux abonnés

Nos abonnés sont instamment priés de verser, sans plus de retard, à notre Compte de Chèque N° II a 153, le montant de leur abonnement pour l'année courante. *L'Administration.*

---

## Saint Thomas et la musique

Nous lisons dans le *Bulletin des Etudes* des Frères canadiens les conditions que saint Thomas d'Aquin exige du bon chanteur, conditions qu'on nous dit extraites d'un manuscrit de Pavie traitant « de l'art musical ».

Trois choses sont requises, déclare saint Thomas, d'un chanteur excellent : un bon organe, le sens de l'art, la pratique.

Or, trois choses sont nécessaires pour préparer et entretenir l'excellence de l'organe : chasser les mucosités du gosier, dilater la poitrine, bien ouvrir la bouche.

Trois autres choses contribuent au « rendu » artistique : donner de la voix, l'assouplir, chanter juste.

Trois choses enfin concernent la pratique : s'exercer fréquemment, s'exercer avec toute son attention et s'exercer avec énergie.

Trois fois trois font neuf.

